

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction.
Rue de Lorraine, 13.
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE
PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

INSÉRITIONS :

Annonces. 25 Cent. la ligne
Réclames. 50.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10
ÉDOUARD ROUYEYRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 1.
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS :

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 4 Janvier 1881

NOUVELLES LOCALES

Dimanche soir, une brillante réception à laquelle assistaient les membres du Corps Consulaire, les Autorités, le Clergé, les fonctionnaires de la Principauté et les personnes présentées, avait lieu au Palais.

A 9 heures, la Galerie des Glaces, si vaste cependant, et les salons contigus avaient peine à contenir la foule qui s'y pressait, heureuse de témoigner de son respectueux attachement pour nos Princes. C'est là que se tenait le cercle; le buffet avait été dressé dans la salle à manger, dont on admirait le plafond à la fresque dû à la collaboration artistique de MM. Sprega et Tassi. Les douze mois, sujets allégoriques, sont traités de main de maître, par le premier; des peintures décoratives, en forme de cartouches, à l'imitation des *Grotesques*, de Raphaël, exécutées par M. Tassi, et du plus bel effet, séparent les douze panneaux.

L'ornementation du reste de la salle est tout à fait digne de la partie que nous venons de décrire; le marbre et le stuc sont réunis avec art pour compléter l'ensemble grandiose et harmonieux de cette belle pièce du Palais.

Pendant toute la soirée, un orchestre invisible a fait entendre de joyeux airs de danse.

S. A. R. Madame la Duchesse d'Urach-Wurtemberg, en toilette de satin blanc d'une rare et élégante distinction, portant les ordres de Wurtemberg et de Bavière, a daigné accueillir avec la grâce souveraine qui lui est toute particulière, les personnes qui ont eu l'honneur de lui être présentées.

Le Prince a également reçu, dans un salon voisin, nombre de dames, de fonctionnaires et d'invités.

Chacun s'est retiré ravi de l'affabilité de Son Altesse Sérénissime, ainsi que de l'aimable bonté de Madame la Duchesse.

Mardi dernier 28 décembre a été célébrée à la Cathédrale provisoire la fête annuelle de l'Œuvre de la Sainte-Enfance, sous la présidence de Mgr l'Evêque, entouré de son Clergé. Sœur de la *Propagation de la Foi* et comme elle enrichie des encouragements et des bénédictions de Sa Sainteté Léon XIII, la Sainte-Enfance est une œuvre éminemment chrétienne et sociale. Son but, on le sait, est de recueillir et de baptiser les pauvres enfants abandonnés par leurs parents dénaturés, en Chine et dans les au-

tres pays infidèles; et ses ressources consistent dans l'offrande du sou mensuel des enfants du monde catholique.

Sous le zèle patronage de notre premier Pasteur et grâce à l'active direction du R. P. Guigo, l'Œuvre de la Sainte-Enfance, cette admirable efflorescence de la charité chrétienne, a fait de rapides progrès dans la Principauté.

Aussi, à la messe de 8 heures, dite par Monseigneur, et surtout le soir à 2 heures, des milliers d'enfants, appartenant aux diverses écoles et pensionnats de la ville, remplissaient l'église, depuis l'entrée jusqu'au sanctuaire et formaient comme un beau perterre de fleurs vivantes devant la crèche de l'Enfant-Dieu.

Après le chant des cantiques, accompagné de l'orgue; après le tirage au sort des heureux parrains et marraines des nouveaux baptisés de l'Orient, Sa Grandeur adressa à son jeune auditoire une paternelle allocution sur l'objet de cette touchante réunion; ensuite Elle bénit solennellement ces chers enfants s'essayant ainsi de bonne heure à l'apostolat de la charité.

Le salut, précédé d'une quête en faveur de l'œuvre, mit fin à cette édifiante cérémonie.

Le dimanche suivant 2 janvier, aux Vêpres présidées par Mgr l'Evêque, le R. P. Hucheron, de la Compagnie de Jésus, expliqua aux fidèles, dans un sermon éloquent de doctrine et de style, l'importance et les avantages de l'Œuvre de la Sainte-Enfance, afin de les exciter à y apporter leur généreux concours.

Les personnes qui n'ont pu prendre part à la quête sont priées d'envoyer leur offrande au R. P. Guigo, vicaire de la Cathédrale, directeur de l'œuvre.

Après-demain 6 janvier, fête de l'Épiphanie, grand'messe à 10 heures à la Cathédrale provisoire.

M^{gr} l'Evêque assistera aux vêpres, qui seront suivies d'un sermon.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. le baron Lazare Maulandi, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, Consul de la Principauté à Nice depuis 1866, décédé presque subitement le 1^{er} janvier, dans un âge peu avancé.

Une nombreuse assistance suivait les obsèques, qui ont eu lieu hier. Le Prince s'y est fait représenter par M. le capitaine Gastaldi, son Officier d'Ordonnance; M. Durand-Auzias, Secrétaire Général, repré-

sentait le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime.

M. le baron Maulandi, homme simple et bon, dévoué à ses amis et à ses devoirs, laisse les plus honorables souvenirs; le deuil de sa famille sera partagé par tous ceux qui l'ont connu.

MM. Vial, entrepreneurs, ont offert au Musée de Monaco cinq médailles en bronze, une petite croix de même métal et un fragment de poterie trouvés dans les travaux qu'ils exécutent à Monte Carlo.

La poterie porte le sigillum NERI.

La croix semble avoir été destinée à être portée au cou. L'une des branches est terminée par un anneau percé à cet effet. Elle est de forme grecque, c'est-à-dire que les quatre branches sont égales.

Les médailles comprennent un moyen bronze fruste de *Galba* et quatre petits bronzes de *Constantin le Grand*, *Constance*, *Justinien*, et un dernier sur lequel on ne distingue à l'avvers qu'une tête radiée à droite. R/IOVI. CONS., cerf debout à droite; à l'exergue, c.

Le nombre des étrangers arrivés à Monaco pendant le mois de décembre 1880 est de	32,128
Il n'était, en décembre 1879, que de	31,227
Différence en faveur de 1880 :	901

Le nombre des voyageurs arrivés à Monaco pendant l'année 1880 est de	334,810
Il n'était, pour l'année 1879, que de	314,787
Différence en faveur de 1880 :	20,023

Dans peu de jours, la nouvelle salle du Casino va être livrée au public. Les huit panneaux que nous avons annoncés sont placés, le plafond se termine rapidement et l'on démonte les échafaudages. Une grande sobriété règne dans l'ornementation de cette vaste salle, qui mesure 30 mètres de longueur sur 13 de largeur et environ 16 de hauteur. Cinq larges baies donnent vue à l'est, sur les jardins du Casino, les Moulins et Bordighera. Ces baies sont surmontées d'œils-de-bœuf, comme le sont celles de la salle des fêtes. Des cariatides entourent la fenêtre du milieu faisant face à l'entrée de communication avec la salle mauresque. — Cette entrée se compose de trois portes, même style que les fenêtres, dont la principale est aussi surmontée de cariatides. Un gracieux et léger encadrement: des fleurs semées

de blanches colombes, relie le plafond, les voussures et les panneaux.

On sent partout, dans cette décoration, le génie créateur de Garnier, qui s'est révélé à nous dans la salle de spectacle, mais avec moins d'éclat dans les dorures, moins de profusion dans les détails.

M. Garnier était, hier encore, à Monaco, où il vient fréquemment surveiller les derniers travaux.

Mardi prochain 11 janvier, à 8 heures et 1/2 du soir, un grand concert vocal et instrumental aura lieu au Casino, avec le concours de M^{me} Rosine Bloch, de l'Opéra, M. Camillo Sivori, le célèbre violoniste, M. Georges Gillet, hautboïste, et l'orchestre, dirigé par M. Accursi.

Le 31 décembre 1880, il y a eu une éclipse partielle de soleil. Le premier contact apparent de la Lune et du Soleil a eu lieu à 2 h. 24 m. et le dernier contact à 3 h. 51 m. A peu près le quart du diamètre du Soleil a été occulté par la Lune, au moment du maximum de l'éclipse.

TIR AUX PIGEONS

CONCOURS BI-HEBDOMADAIRES

Mercredi 29 décembre 1880.

Première poule, partagée entre MM. Drugman et A. Van Hoobrouck.

Poule hebdomadaire, 50 fr. chaque, 5 pigeons à 27 mètres.

1^{er}, M. Balatchano, 5 sur 5.

2^e prix, partagé entre MM. Ophoven et le capitaine E. Shelley, chacun 8 sur 9.

Maiden Cup, gagné par M. Rhodes, 7 sur 7.

Poule supplémentaire optionale, gagnée par M. le vicomte de Quelen, 16 sur 17.

Autres poules supplémentaires, gagnées par MM. Rhodes et le capitaine Shelley.

Vendredi 31 décembre 1880.

POULE D'ESSAI. — 20 fr. chaque. — 1 pigeon à 26 mètres.

Gagnée par M. le vicomte de Quelen, 17 sur 17.

PRIX DE LA ST-SYLVESTRE. — *Un Objet d'Art*, ajouté à une poule de 50 fr. chaque. Au second, 30 % sur les entrées. — 5 pigeons à 26 mètres.

1^{er}, M. J. Lafond, 10 sur 10.

2^e, M. le vicomte de Quelen, 9 sur 10.

23 tireurs.

Lundi 3 janvier 1881.

POULE D'ESSAI. — 20 fr. chaque. — 1 pigeon à 26 mètres 1/2.

Gagnée par M. le vicomte de Quelen, 5 sur 5.

PRIX DE JANVIER. — *Un Objet d'Art*, ajouté à une poule de 50 fr. chaque. Au second, 30 % sur les entrées, — 5 pigeons à 26 mètres 1/2.

1^{er}, M. Ophoven, 8 sur 8.

2^e, M. Halford, 9 sur 10.

22 tireurs.

Vendredi 7 janvier 1881.

POULE D'ESSAI. — 20 fr. chaque. — 1 pigeon à 27 mètres.

PRIX DES MOULINS. — *Un Objet d'Art*, ajouté à une poule de 50 fr. chaque. Au second, 30 % sur les entrées. — 5 pigeons à 27 mètres.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Toulon. — Un épouvantable sinistre vient encore de frapper la marine française. Le *Richelieu*, ce magnifique cuirassé, que tous les habitants de Monaco ont pu maintes fois admirer dans les excursions de

l'escadre d'évolutions en rade de Villefranche, a été, dans la nuit du 28 au 29 décembre dernier, le théâtre d'un violent incendie dont on n'a pu se rendre maître qu'en coulant à fond le bâtiment.

Le *Richelieu* était depuis quelque temps dans l'arsenal de Toulon. On espère sauver une partie du matériel de ce magnifique bâtiment, qui avait coûté, dit-on, une vingtaine de millions. Pendant l'incendie, plusieurs personnes ont été blessées, mais l'on n'a heureusement aucune mort à déplorer. La population de Toulon a été vivement impressionnée par la catastrophe du 29 décembre; quelques jours avant le 23, on avait déjà eu à enregistrer un accident maritime.

Cannes. — Le roi et la reine de Wurtemberg, partis de Stuttgart le mercredi 29 décembre, à 8 h. et demie du matin, sont arrivés à Cannes, par un train spécial, le lendemain jeudi, à trois heures et demie. Leurs Majestés, voyageant incognito, sous les noms de comte et comtesse de Teck, se sont rendues immédiatement à la villa des Dunes; aucune réception officielle ne leur a été faite à leur arrivée.

Voici la composition de leur suite :

MAISON DU ROI

S. Exc. M. le baron de Spitzemberg, général d'infanterie, grand chambellan.

M. le baron de Watter, capitaine, aide de camp.

S. Exc. M. de Gaertner, conseiller d'Etat, chef du cabinet.

M. Raff, secrétaire du chef de cabinet.

MAISON DE LA REINE

Son Exc. M^{me} la baronne de Massenbach, dame du Palais.

M^{me} la comtesse de Schéler, dame d'honneur.

M. le comte de Beroldingen chambellan.

M. de Gaertner, médecin.

— Samedi dernier dans l'après-midi, le bateau pêcheur la *Houle*, avec un équipage composé du patron Giraud Antoine, de deux matelots et d'un mousse, naviguait entre la Croisette et l'île Sainte-Marguerite. Tout à coup, une saute de vent fit chavirer l'embarcation et jeta les hommes à la mer; ils se débattaient, lorsque survint le *Touriste*, patron Chaniel, qui leur porta prompt et énergique secours.

L'équipage fut sauvé; le *Touriste* prit à la remorque la *Houle*, qui déjà disparaissait dans la mer, le mât seul dépassait les vagues.

Le yacht de plaisance la *Ville-de-Marseille* avait aperçu la détresse des pêcheurs et avait envoyé sa yole à leur aide.

Tous revinrent à Cannes, n'ayant à déplorer, de leur naufrage, qu'un bain imprévu.

En cette circonstance, le patron Chaniel a déployé le zèle et le dévouement qui ne manquent jamais chez nos braves marins.

Nice. — L'ouverture de la 5^e Exposition annuelle de peinture, sculpture et céramique, organisée par la Société des Beaux-Arts, est fixée au vendredi 7 janvier 1881.

M. Bertall, a promis sa spirituelle collaboration au *Journal de Monaco* et rendra compte de l'Exposition des Beaux-Arts de Nice, dès qu'il sera de retour de Paris.

PROGRAMME DES COURSES DE NICE

Deuxième Jour. — Jeudi 13 Janvier

Prix de Monte Carlo

Grande Course de Haies. — Handicap

7,500 fr., pour tous chevaux. Entrée, 250 fr.; forfait, 100 fr., et 26 fr. seulement s'il a été déclaré le 31 décembre, à midi. Au second, 1,000 fr. (sur le prix); au troisième, 500 fr. Tout gagnant, après la publication des poids, portera 2 kil. de surcharge; d'un prix de 3,000 fr., 3 kil.; d'un prix de 6,000 fr., 4 kil.; d'un prix de 10,000 fr., 5 kil.; du Prix de Monaco, 6 kil.; le second, dans ce prix, 2 kil. Distance, 2,800 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 14 décembre, à midi: en France, chez M. Guillemot, 3, rue Royale, à Paris; à Londres, chez MM. Pratt et Barbrook; à Berlin, chez M. le Secrétaire de l'Union Club; à Vienne, chez M. Cavaliero; à Bruxelles, chez M. Philippe, et, en Italie, chez M. Ginistrelli.

En payant le second forfait, engagements supplémentaires jusqu'au mardi 31 décembre, à midi, chez M. Guillemot, 3, rue Royale, à Paris.

Le Handicap sera publié, au plus tard, le 23 décembre, à midi.

Prix du Chemin de Fer

Course de Haies. — A réclamer

3,000 fr., dont 1,500 fr. offerts par la Compagnie des Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, pour

tous chevaux de 4 ans et au-dessus, à réclamer pour 7,500 fr. Entrée, 100 fr.; forfait, 25 fr. Au second, 500 fr. (sur le prix). Poids: 4 ans, 75 kil.; 5 ans et au-dessus, 79 kil. 1/2. Les chevaux à réclamer pour 6,000 fr. recevront 3 kil. de décharge; pour 4,500 fr., 6 kil.; pour 3,000 fr., 9 kil.; pour 1,500 fr., 12 kil. Les chevaux ayant couru à Nice en 1881, sans gagner, recevront, en outre, 3 kil. de décharge. Distance, 2,500 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 11 janvier, à midi, chez M. Ad. Denetier, hôtel Cosmopolite (ancien hôtel Chauvain, à Nice).

Prix du Cercle Masséna

Steeple-Chase. — Handicap

4,000 fr., offerts par le cercle Masséna pour tous chevaux. Entrée, 200 fr.; forfait, 25 fr. Au second, 500 fr. (sur le prix). Tout gagnant, après la publication des poids, portera 3 kil. de surcharge. Distance, 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 11 janvier, à midi, chez M. Ad. Denetier, hôtel Cosmopolite (ancien Hôtel Chauvain, à Nice).

Le Handicap sera publié au plus tard le 12, à midi.

Menton. — Il y a quelques jours, la police de Menton a procédé à l'arrestation de trois malfaiteurs et d'une femme de la même bande: avant-hier, deux autres individus ont été arrêtés. Des perquisitions faites à leurs domiciles ont amené la découverte de divers objets reconnus pour avoir été volés en ville.

On est à peu près certain que la bande se compose d'environ quinze individus, dont une partie exploite San-Remo.

Gènes. — Un paquet contenant dix-sept lettres chargées, expédié par le bureau des postes de Milan à celui de Gènes le 20 courant, n'arriva pas à destination. D'après les recherches faites par l'administration des postes, la disparition avait été constatée à Plaisance, où le paquet avait été envoyé par erreur. Mais on ignore comment il a pu disparaître.

Le fait a été dénoncé à la questure.

Il y avait dans le paquet un pli contenant 5,000 fr. de rente italienne au porteur, expédié par la Banque générale de Milan à la Banque de Gènes.

Turin. — Nous lisons dans la *Gazzetta del Popolo*: Nous recevons de Milan la nouvelle d'une importante arrestation opérée par un délégué et six agents de la sûreté publique de Turin. Les individus arrêtés devaient hier au soir être conduits dans cette ville.

Le mystère dans lequel est enveloppée cette importante opération ne nous permet pas d'en connaître tous les détails. D'après ce qu'on nous écrit, il s'agit de la découverte d'une vaste et puissante association internationale de faussaires qui commençait maintenant ses opérations à Turin, Milan, Gènes, etc., tandis qu'elle opérait sur une grande échelle en Suisse, en Amérique, en France et en Angleterre.

Cette association se compose d'Italiens, de Français, d'Anglais, d'Américains, de Polonais et avait pour but: 1^o De falsifier les titres publics d'Angleterre, d'Amérique, de Russie, d'Italie, du Canada.

2^o De receler les titres publics volés dans les pays susmentionnés.

On soupçonne que de nombreuses valeurs soustraites, lors de quelques-uns des plus fameux vols commis en Angleterre et sur le chemin de fer du Nord, ont précisément été confiées à cette association internationale de faussaires. Il est de même constaté que les valeurs provenant d'un gros vol commis, il y a peu de mois, à Turin ont été recelées et vendues par des affiliés de cette association.

Cette association a, comme nous l'avons dit, des succursales dans les principales villes d'Europe, des chefs, des sous-chefs, des agents et des commissionnaires pour les ventes.

Des agents et des commissionnaires de la société exécutaient leurs opérations criminelles simultanément en divers pays, avec cette seule différence qu'en Italie ils vendaient de la rente française volée ou falsifiée, en France des valeurs italiennes ou de la rente russe et vice-versa.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*.)

Lorsque Janus, ouvrant le cercle de l'année, Ramenait de janvier la première journée, Rome entière trottait; amis, voisins, parents, S'adressaient à l'envi des vœux et des présents.

C'est feu Viennet qui parle ainsi du jour de l'an chez les Romains. Alors on se faisait des cadeaux utiles, comme disent certaines annonces de la qua-

trième page des journaux. Aujourd'hui le cadeau utile n'est admissible que dans les rapports de famille ou dans les liens étroits de l'amitié. Le développement de l'industrie artistique a créé la fantaisie ; c'est celle-ci qui fournit généralement aux dons d'une époque consacrée, et c'est ainsi que, depuis la période Julienne, l'usage de se complimenter et celui de se faire des présents au premier jour de l'année nouvelle s'est propagé comme l'unique fête qui ait triomphé des progrès et des défaillances des mœurs et des révolutions de la politique.

En effet, toutes les autres fêtes disparaissent peu à peu de notre société, de nos familles. La fête du saint, celle de la naissance, les doux ou pieux anniversaires sont de plus en plus oubliés ou négligés. L'amitié oublie sous les dévorants égoïsmes enfantés par l'entraînement des affaires ou des plaisirs. La famille néglige ses dates de réunion, par suite du relâchement des liens qui formaient jadis le faisceau ; on a les chemins de fer, l'électricité, le téléphone et le reste ! Mais on a perdu les anniversaires, la date de la naissance, la fête des grands parents, jours d'effusion ou d'apaisement, où la table de famille rapprochait les esprits divisés, les cœurs égarés. C'était la date attendue par les meilleurs, pour tendre fraternellement la main au plus rétif, et ainsi tout se calmait, se fondait, se moralisait. Chacun savait bien que toute colère, tout froissement tomberait devant cette date impérieuse et charmante, où la famille se groupait autour de l'aïeul.

Il n'y a plus guère que le premier de l'an pour remplir ce rôle, à présent, et voilà pourquoi, en dépit des moroses et des avars, il faut en célébrer la venue. Au moment où je vous écris, Paris est tout entier à la fièvre éternelle et présente un aspect animé, bruyant, joyeux, qui lui sied fort bien. La cordialité court à travers les rues sous la forme de sacs de bonbons, de jouets, de cadeaux de toute sorte, et l'ère de la fraternité règne véritablement — hélas ! pour un seul jour !...

Peu de faits à l'actif mondain de la semaine. Les salons sont voués, en ce moment, aux joies intimes de la famille et fuient l'éclat des lustres et le fracas. Je n'ai guère à noter que le baptême du fils nouveau-né du prince et de la princesse Constantin Radziwill, qui, par permission spéciale de Son Em. Mgr le Cardinal archevêque de Paris, a eu lieu chez M^{me} Jules Lacroix, née comtesse Rzewuska, la marraine de l'enfant princier. Le parrain était le prince Mathias Radziwill, qui est parti pour Rome à l'issue de la cérémonie.

Si ce baptême a été une fête pour les parents et les amis du prince et de la princesse Radziwill, ainsi qu'on chante dans la *Dame Blanche*, il l'a été aussi pour les pauvres, sur lesquels, en guise de dragées, la charitable et charmante mère du nouveau-né, a fait tomber à grands flots une pluie d'or.

En l'honneur des princes Hassan et Hussein, frères du Khédive, la comtesse Ferdinand de Lesseps a donné un grand dîner, suivi d'un bal, qui réunissait au corps diplomatique l'élite de la société parisienne. Les princes Egyptiens, qui ont été élevés en France et en Angleterre, sont très sympathiques et se sont prodigués en paroles gracieuses auprès des invités de la comtesse de Lesseps. Vous savez d'ailleurs que la cour du Khédive Mehemed-Tewfik est, sous l'influence de la princesse Eminéh, très éprise de tout ce qui vient de France et que Son Altesse lit régulièrement tout ce qui s'écrit sur les modes et la vie mondaine de Paris.

Le 30 décembre, le Cercle de la Presse a donné, dans ses salons, une revue de l'année écrite spécialement pour lui et telle qu'aucun théâtre du monde ne pourrait en voir la pareille. Cette pièce, intitulée la *Revue Pornographique*, avait pour interprète l'élite des artistes de Paris, M^{me} Thérèse, Judic, MM. Capoul, Dupuis, Daubray en tête, et n'a été qu'un éclat de rire d'un bout à l'autre. Les assistants recevaient, en entrant, avec un programme spirituellement illustré, un journal pour la circonstance *Paris-Pornographique*, qu'on se serait arraché par milliers d'exemplaires, s'il avait pu être vendu dans les kiosques du boulevard.

J'y relève cette adhésion au journal, prêtée à M. Littré :

« Mon cher disciple,
« Vieux tenant de la philosophie *a posteriori*, je suis pour la matière contre l'idée, pour ce que l'on sent contre ce que l'on imagine.

« Je suis positivement pornographe. Allez ! je suis derrière vous.

« E. LITTRÉ,
« de l'Académie Française. »

D'après cela, jugez du reste !...

Puisque l'actualité nous en fait une loi, parlons étrennes. La nouveauté de l'année en vue de la parure des femmes est aux minuscules oiseaux de Paradis — des oiseaux vrais, s'il vous plaît — dont les dimensions sont un peu moindres que celles de nos grosses mouches et dont le plumage admirable semble emprunter ses couleurs aux pierres précieuses. On les pique, ailes éployées, sur des rubans de velours noir pour en former des colliers ; on les suspend aux oreilles par un anneau de diamant qu'ils tiennent dans leur bec mignon. On les pose sur des perchoirs de pierreries pour servir de broche ; enfin, on les sème sur les robes de bal. Les brunes choisissent ceux dont les teintes rappellent les topazes, les rubis, les améthystes ; les blondes, ceux dont les couleurs rivalisent avec la nuance des émeraudes et des saphirs.

Je ne conseillerais à personne de se planter un perroquet dans les cheveux, comme a fait une extravagante lady à une récente représentation de la *Korrigane*, à l'Opéra ; mais ces merveilleux et tout petits oiseaux de Paradis font une aussi gracieuse parure féminine que les papillons, les fleurs et les perles, et méritent fort de détrôner l'animal cher à saint Antoine, que, sous prétexte de porte-veine, la plus belle moitié du genre humain a adopté avec frénésie, sous forme de bijou, depuis quelques années.

BACHAUMONT.

VARIÉTÉS (1)

NOTES D'UN CURIEUX

L'Orfèvrerie française

III

Nous venons d'esquisser rapidement les différentes phases de l'orfèvrerie en France ; il nous reste à aborder un sujet tout spécial et complètement inédit : les marques d'orfèvrerie.

La connaissance des marques apposées sur les ouvrages d'or et d'argent de toute sorte est de première utilité pour les curieux d'orfèvrerie ; elle indique l'époque et la valeur des objets, mais il faut se défier des faussaires et des contrefaçons.

Les signes apposés sur les objets précieux ont une origine très ancienne. Les artistes grecs gravaient leurs noms sur les camées, les intailles et les monnaies ; les orfèvres romains marquaient leurs pièces en indiquant le poids de la matière. Cette indication était exigée par l'acheteur. Les amateurs d'orfèvrerie étaient nombreux à Rome ; les objets ayant appartenu aux hommes célèbres y étaient surtout fort recherchés.

En France, ces signes furent établis dans un intérêt de fiscalité et de garantie.

Une ordonnance générale de Philippe le Bel, du mois de juin 1313, obligeait chaque ville où il y avait un orfèvre à avoir un seing propre à « seigner les ouvrages qui y seront faits et sera gardé par deux prud'hommes établis et esleus à ce faire ». Mais le premier édit fiscal proprement dit remonte seulement à 1579. Henri III voulut par là créer un droit sur les ouvrages d'orfèvrerie, appelé *droit de remède*, ainsi nommé parce qu'il devait rendre à l'or et à l'argent dont ces ouvrages étaient composés le prix que leur était l'alliage ou remède. Pour bien comprendre ce qui précède, il est bon de savoir que le remède (on dit aujourd'hui *tolérance*) permettait aux orfèvres de s'écartier dans de certaines limites du titre que les règlements assignaient aux monnaies, bijoux et autres objets de matières d'or ou d'argent. Donnons un exemple : actuellement, en France, les titres légaux sont fixés pour l'or à 0,920, 0,808 et 0,750 — on ne fabrique plus de nos jours au-dessus de 0,750 — et pour l'argent 0,950 et 0,800. On sait que l'or et l'argent fins ne sont ni malléables ni ductiles qu'à la con-

dition de contenir un certain alliage de matières destinées à les rendre propres à être travaillées. C'est cet alliage qui forme la différence des millièmes indiqués entre le titre légal et le titre toléré. L'édit de 1579 ne fut pas exécuté, mais son abolition fut décrétée par Louis XIII dans un autre édit d'octobre 1631, qui fixait un droit de trois sols par once d'orfèvrerie ; les premiers produits de cet impôt furent affectés au rétablissement de la Sainte-Chapelle. Ces droits ont été confirmés depuis par ordonnances de 1681, 1718 et 1783.

Les affineurs, les balanciers, les batteurs d'or et d'argent, les boutonnières, les brodeurs, les doreurs et damasquins, les fondeurs, les fourbisseurs, les graveurs, les horlogers, les lapidaires, les merciers, les peigniers-tabletters, les passementiers, et généralement tous ceux qui faisaient commerce d'étoffes ou bijoux comprenant en si petite quantité que ce soit les matières d'or ou d'argent étaient soumis à ces droits, ainsi qu'à la juridiction de la cour des monnaies.

Les ouvrages d'orfèvrerie fabriqués tant à Paris que dans les provinces où existait la marque et la perception des droits du contrôle devaient être revêtus de quatre marques différentes, qui en garantissaient le titre :

1° Le poinçon de l'orfèvre (ordinairement, comme nous l'avons dit, la lettre initiale de ses nom et prénoms). Lorsqu'un orfèvre était admis à la maîtrise et qu'il avait fait le chef-d'œuvre prescrit par les statuts, il devait se présenter devant les officiers des monnaies pour prêter serment et faire graver sur la table de cuivre déposée au greffe de leur juridiction le poinçon qu'il s'était choisi ; il n'était admis à remplir ces formalités qu'après avoir subi un examen sur le titre et l'alliage.

2° Le poinçon de *charge*, appliqué par les employés de la régie, justifiant que l'ouvrage avait été présenté à l'acquit des droits. Lorsque l'orfèvre avait préparé un ou plusieurs morceaux d'or ou d'argent pour un ouvrage quelconque il les marquait de son poinçon, ainsi que toutes les pièces qui en dépendaient, et les portait au bureau de la régie pour le règlement des droits, puis au bureau de la maison commune, pour être essayés et contremarqués ; le poinçon de charge comprenait deux variétés, l'une pour les gros objets, l'autre pour les menus objets.

3° Le poinçon de la corporation attestant que l'ouvrage avait été essayé. Les gardes-orfèvres de chaque communauté employaient quatre espèces de poinçons, suivant la dimension des objets présentés à la contremarque. Avant 1783, les empreintes des poinçons changeaient à chaque mutation des jurés-gardes et représentaient presque généralement des lettres de l'alphabet ; mais la déclaration du 15 décembre 1783 ordonna qu'ils porteraient à l'avenir une marque distinctive et invariable, au moyen de laquelle on pourrait reconnaître la fabrique d'où provenait chaque ouvrage d'or et d'argent.

Si l'ouvrage se trouvait au titre prescrit par les règlements, les gardes-orfèvres en exercice y apposaient le poinçon de contremarque de la maison commune ; s'il était au-dessous de ce titre, ils ciselaient ou brisaient l'objet et le rendaient à l'artiste.

4° Le poinçon de *décharge*, également apposé par la régie, attestant le paiement des droits et justifiant l'accomplissement des formalités prescrites, en attestant la qualité de la matière.

Dans les provinces où la perception des droits du contrôle et la marque n'avaient pas lieu, lesdits ouvrages ne portaient, avant 1784, que les empreintes de trois poinçons : l'un dit de *reconnaissance*, marque distinctive de la communauté ; le second, une lettre de l'alphabet, indiquant les jurés-gardes qui les avaient contremarqués, et le troisième, celui de l'artiste.

Un tableau très curieux des poinçons des 178 communautés d'orfèvres de France a été publié, en 1789, dans l'*Almanach des Monnoies*, par Bernier, graveur (1).

A partir de l'ordonnance de 1783, les pièces d'orfèvrerie ne portèrent plus que deux empreintes : celle de l'artiste et celle du poinçon invariable que la cour des monnaies avait donné à chaque communauté.

Voici la désignation des poinçons de régie en usage pour l'orfèvrerie d'argent, jusqu'en 1791, dans les

(1) Etienne Boileau nous apprend que les orfèvres de son temps ne se servaient que d'un étalon d'or qui « passait tous les ors de quoy on œuvre en nulle terre ».

D'après les statuts donnés, en 1373, aux orfèvres de la ville d'Amiens, la corporation était régie par deux gardes, ou *eswards*, qui étaient chargés d'examiner les objets fabriqués et d'y apposer, quand ils les trouvaient de bon aloi, les lettres AM.

Il existe à Rouen une lame de cuivre sur laquelle sont gravés en creux les poinçons de 265 orfèvres de la ville au XVI^e siècle. Les marques de la corporation avaient été détruites par les protestants en 1562 ; on établit alors la lame en question pour servir d'étalon public.

(1) Voir le numéro 1173.

principales villes de France; ils variaient selon chaque région :

PARIS

Gros ouvrages d'argent: charge, grand A fleuri, surmonté de la couronne royale; décharge, un pigeon. Menus ouvrages: charge, lettres italiques J et C fleuries entrelacées; décharge, tête de coq.

LYON

Gros ouvrages: charge, grand P fleuri couronné; décharge, un nœud. Menus ouvrages: charge, L italique fleuri; décharge, tête de lion.

BORDEAUX

Gros ouvrages: charge, grand K fleuri couronné; décharge, caducée. Menus ouvrages: charge, B italique fleuri; décharge, coquille.

ROUEN

Gros ouvrages: charge, grand B fleuri couronné; décharge, rose. Menus ouvrages: charge, R italique fleuri; décharge, petite tête de Mercure.

Pour le commerce étranger, le poinçon de charge figurait une tête d'aigle; pour les objets anciens, une lyre.

Un arrêté du Conseil, du 20 avril 1726, oblige les orfèvres à tenir des registres pour l'achat et la vente des matières d'or et d'argent.

Les droits de régie furent supprimés par la loi d'avril 1791, qui abolit tous les impôts indirects; mais la loi du 19 brumaire au VI, qui fait la base de la législation sur la garantie, les rétablit dans une certaine mesure.

Une seule marque, apposée par les employés de la garantie, est exigible aujourd'hui, depuis 1838, sur les ouvrages d'or et d'argent fabriqués en France.

Quant aux ouvrages d'orfèvrerie fabriqués à l'étranger, ils ne pouvaient, avant 1785, être mis en vente s'ils ne portaient pour empreinte les lettres ET, marque uniforme dont chaque communauté était tenue de se pourvoir. Ces lettres ont été rétablies, comme on le verra plus loin.

Voici les types des poinçons de garantie fixés par la loi de 1838, et qui n'ont point été changés :

TITRES D'OR

1° A 920 millièmes. — Paris et départements: tête de médecin grec, de profil, sur poinçon à 8 pans réguliers, le chiffre 1 en face du front;

2° A 840 millièmes. — Paris et départements: même type sur poinçon ovale coupé, le chiffre 2 sous le menton;

3° A 750 millièmes. — Paris et départements: même type sur poinçon à 6 pans irréguliers, le chiffre 3 à l'extrémité du nez.

TITRES D'ARGENT

1° A 950 millièmes. — Paris et départements: tête de Minerve, de profil, sur poinçon à 8 pans irréguliers, le chiffre 1 devant le front;

2° A 800 millièmes. — Paris et départements: même type sur poinçon ovale coupé, le chiffre 2 sous le menton.

GARANTIES

1° Or. — Paris: tête d'aigle, de profil, sur poinçon découpé sur les bords du dessin.

Pour les chaînes d'or, Paris et départements: tête de rhinocéros, de profil, sur poinçon découpé.

2° ARGENT. — Paris: hure de sanglier, de profil, sur poinçon découpé.

3° Or. — Départements: tête de cheval, de profil, sur poinçon découpé.

4° ARGENT. — Départements: crabe de face, sur poinçon découpé.

Etranger au titre français. — Paris et départements: un charançon, de profil, sur poinçon ovale.

Etranger. — Paris et départements: les lettres ET sur poinçon rectangulaire.

Disons enfin que la loi du 19 brumaire an VI fixe les droits de garantie à 20 francs par hectogramme (20 centimes par gramme) d'or et à 1 franc par hectogramme (1 centime par gramme) d'argent, non compris les frais d'essai.

Nous ne pouvons terminer sans rappeler que le mot « orfèvre » a fourni à Molière une de ses plus fines allusions, restée aujourd'hui dans la langue.

Dans l'Amour médecin (acte 1^{er}, scène 1^{re}), Sganarelle, dont la fille est tombée dans une sombre mélancolie, consulte deux de ses voisins, M. Josse, orfèvre, et M. Guillaume, tapissier, sur ce qu'il lui faut faire pour la guérir. M. Josse lui conseille, pour la réjouir, de lui acheter une belle garniture de diamants, ou d'émeraudes, ou de rubis.

M. Guillaume, de son côté, lui propose de lui acheter une belle tenture de tapisserie de verdure ou à personnages pour la mettre à sa chambre.

« Ces conseils sont admirables assurément, répond Sganarelle; mais je les tiens un peu intéressés et trouve que vous me conseillez fort bien pour vous. Vous êtes orfèvre, monsieur Josse, et votre conseil sent son homme qui a envie de se défaire de sa marchandise. Vous vendez des tapisseries, monsieur Guillaume, et vous avez la mine d'avoir quelque tenture qui vous incommode. »

L'Administrateur-Gérant: A. DALBERA.

GRANDS CONCOURS INTERNATIONAUX
Des 12, 15, 17, 18, 20 et 22 Janvier 1881.

1^{er} jour, Mercredi 12 Janvier.

GRANDE POULE D'ESSAI

Un Objet d'Art ajouté à une poule de 100 fr. chaque. Le second recevra 25%; le troisième, 15%, pris sur les entrées. — 5 pigeons à 24 mètres. — 2 pigeons manqués entraînent la mise hors concours.

2^e jour, Samedi 15 Janvier.

PRIX D'OUVERTURE

Un Objet d'Art et 2,000 fr., ajoutés à 100 fr. d'entrée. Le second recevra 35%; le troisième, 25%; le quatrième, 15%, pris sur les entrées. — 5 pigeons à 25 mètres. — 2 pigeons manqués entraînent la mise hors concours.

3^e et 4^e jours, Lundi 17 et Mardi 18 Janvier.

GRAND PRIX DU CASINO

Un Objet d'Art et 20,000 fr., ajoutés à 200 fr. d'entrée. Le second recevra 4,000 fr. sur le prix et 25% des entrées; le troisième, 2,000 fr. et 25%; le quatrième, 1,000 fr. et 15%. — 12 pigeons: le premier jour, 5 pigeons à 26 mètres; le second, 7 pigeons à 27 mètres. Le gagnant de ce même prix en 1880 reculerà de 1 mètre. — 4 pigeons manqués entraînent la mise hors concours.

5^e jour, Jeudi 20 Janvier.

PRIX DE MONTE CARLO

GRAND HANDICAP LIBRE

Un Objet d'Art et 3,000 fr., ajoutés à 100 fr. d'entrée. Le second recevra 750 fr. sur le prix et 35% des entrées; le troisième, 500 fr. et 25%; le quatrième, 250 fr. et 15%. — 3 pigeons. — 1 pigeon manqué entraîne la mise hors concours.

6^e jour, Samedi 22 Janvier.

PRIX DE CONSOLATION

Un Objet d'Art et 1,000 francs.

(Les conditions de ce tir seront ultérieurement publiées.)

L'Administration du Casino, ne pouvant répondre aux nombreuses demandes qui lui parviennent, donne avis qu'un bureau spécial, pour la location des places, sera établi dans l'atrium, quelques jours avant les représentations lyriques de M^{me} Adelina Patti. Ces représentations doivent commencer le 22 janvier prochain.

L'Administration regrette de ne pouvoir donner satisfaction aux demandes d'invitation et de billet de faveur qui lui sont adressées à cette occasion.

AVIS

Les créanciers de la faillite Dagnino sont informés qu'ils doivent se présenter, en personne ou par fondé de pouvoir, dans le délai de trente jours, à partir d'aujourd'hui, devant le Syndic, pour lui remettre leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe du Tribunal Supérieur.

La vérification des créances commencera le 5 février prochain; elle aura lieu, dans la salle des audiences dudit Tribunal, au Palais de Justice, à 10 heures du matin.

Monaco, le 4 janvier 1881.

Le Greffier en chef,
RAYBAUDI.

Etude de M^e HENRI LEYDET, Notaire à Monaco.

Suivant acte reçu par M^e Leydet, notaire à Monaco, le vingt-trois décembre mil huit cent quatre-vingt, enregistré, et passé entre :

Monsieur Charles Gemmer et madame Catherine Schmitt, son épouse, propriétaires, natis de Lanfenselden (ancien duché de Nassau), demeurant à Monaco, d'une part,

Et monsieur Frédéric Wasmus, aussi propriétaire, natif de Wahle (Brunswick), demeurant à Monaco, d'autre part,

Ayant tous élu domicile à Monaco, hôtel des Anglais.

La Société, en nom collectif, qui existait entre monsieur Gemmer et monsieur Wasmus, susnommés, sous la raison sociale: Charles Gemmer et C^{ie}, aux termes d'un acte aux minutes dudit M^e Leydet, notaire, en date du cinq janvier mil huit cent quatre-vingt, et avait pour objet l'exploitation de l'hôtel des Anglais, situé à Monaco, quartier de Monte Carlo, a été dissoute et résiliée, à partir de la date dudit acte.

En vertu du même contrat, monsieur et madame Gemmer ont acquis de monsieur Wasmus tous les droits lui revenant dans ladite Société; en conséquence, ils sont restés seuls propriétaires du fonds d'hôtel, ainsi que des meubles le garnissant et des ustensiles nécessaires à son exploitation.

Un extrait de l'acte de dissolution précité a été déposé au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté, le trente décembre mil huit cent quatre-vingt.

H. LEYDET, notaire.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 27 Décembre 1880 au 2 Janvier 1881.

GOLFE JUAN. b. l'Ange-Gardienn, fr., c. Marcou, sable. ID. b. Volonté-de-Dieu, id., c. Davin, id. ID. b. Virginie, id., c. Isoard, id.

Départs du 27 Décembre 1880 au 2 Janvier 1881.

GOLFE JUAN. b. l'Ange-Gardienn, fr., c. Marcou, sur lest. ID. b. Volonté-de-Dieu, id., c. Davin, id. ID. b. Virginie, id., c. Isoard, id. NICE. balanç. Vittoria, ital., c. Castagnolo, vin.

MONACO — Imprimerie du Journal de Monaco 1881

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'observatoire, 85 mètres)

Déc.-Janvier	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer.					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					HUMIDITÉ RELATIVE moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL	
	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir				
	26	753.9	753.7	753.8	754.2	755.3	13.2	14.6	15.3	13.3				12.5
27	59.8	60.5	60.8	61.3	62.1	12.3	14.3	13.3	12.2	11.6	80	S, SE	beau	
28	65.5	65.5	64.7	65.5	65.5	13.3	13.8	13.6	13.3	12.4	90	SSO	couvert, pluie	
29	65.3	65.2	64.3	63.5	63.4	13.2	14.2	14.4	13.4	13.3	88	SS E	voilé	
30	61.2	60.1	58.9	58.5	58.9	13.4	14.6	14.3	13.8	12.7	75	OSO	couvert, pluie	
31	60.1	61.3	60.3	60.3	60.2	11.4	13.1	13.3	11.4	10.6	40	OSO	très beau	
1	62.7	62.7	62.3	62.9	63.8	10.8	12.1	11.2	10.8	10.3	36	E NE	beau	
DATES 26 27 28 29 30 31 1														
Températures Maxima 16.2 14.1 14.7 15.1 14.9 13.7 12.4														
Températures Minima 11.2 10.5 10.6 12.2 11.2 9.3														
Pluie tombée 12 ^{mm} 8														

Résumé des observations météorologiques du mois de Décembre 1880

Pression barométrique moyenne	763 ^{mm} 8
" maximum absolu (le 11)	775 ^{mm} 5
" minimum absolu (le 25)	749 ^{mm} 6
Différence	25 ^{mm} 9
Température moyenne de l'air	13° 1
" maximum absolu (le 11)	19° "
" minimum absolu (les 24 et 31)	9° "
Différence	10° "
Humidité relative moyenne	74
Vents régnants, S, O S O	
Nombre de jours très beaux	12
" beaux	11
" voilés	5
" de pluie	3
Pluie tombée	31 ^{mm} 8